

Séance ordinaire
10 janvier 2017

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **10 janvier 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;

Absence motivée :

Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

Il offre ses vœux de circonstance de bonne année aux personnes présentes.

2017-01/1

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Municipalité de Saint-Urbain-Premier - Résolution - Remboursement des taxes municipales sur usage agricole
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC des Jardins-de-Napierville
 - 5.2. Adhésion annuelle - Québec Municipal
 - 5.3. Adhésion annuelle - Fédération québécoise des Municipalités
 - 5.4. Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec - Demande de commandite
 - 5.5. Société d'Histoire des XI - Demande d'aide financière
 - 5.6. Demande de clarification - Règlement sur le traitement des élus municipaux et remboursement des dépenses
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de décembre 2016
 - 6.2. Adoption du taux d'indexation salarial pour l'année 2017
 - 6.3. Adoption de la politique concernant le bulletin municipal
 - 6.4. Autorisation de paiement du service de la dette
 - 6.5. Autorisation de paiement - quote-part 2017 - MRC Jardins-de-Napierville
 - 6.6. Adoption - prévisions budgétaires 2017 - transport adapté
 - 6.7. Embauche d'une éducatrice remplaçante - Les Choupettes
 - 6.8. Autorisation de paiement - Groupe Ultima inc. - Assurances générales 2017

- 6.9. Autorisation de signature - servitudes d'égout pluvial et sanitaire - lots 3 990 557, 3 990 558, 3 990 563, 3 990 562, 3 992 598, 3 992 603 et 4 257 965 du cadastre du Québec
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service
 - 7.2. Adhésion - Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service
 - 8.2. Adoption du règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues
 - 8.3. Acceptation - Offre de services professionnels - Tétra Tech / Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée sur diverses rues locales
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Adhésion et congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)
 - 9.3. Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme 2017
 - 9.4. Adoption du règlement résiduel numéro 2016-185-39-1 modifiant le règlement sur le zonage
 - 9.5. Adoption du règlement distinct numéro 2016-185-39-2 modifiant le règlement sur le zonage
 - 9.6. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-185-40 modifiant le règlement sur le zonage
 - 9.7. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016
 - 9.8. Demande de permis de lotissement - 1653, rue Chanteclair (dérogation mineure)
 - 9.9. Demande d'appui - CPTAQ - Lots 3 992 889 et 3 993 335 du cadastre du Québec
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Adhésion - Association des camps du Québec
 - 10.2. Adhésion - Association québécoise du loisir municipal
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Conseiller d'un jour avec les étudiants de l'école primaire - 24 janvier 2017 à 18h45
 - 11.2. Plaisirs d'hiver - le 28 janvier 2017 de 13h à 16h au Centre communautaire/ Patinage extérieur, musique, animation, chocolat chaud et plus encore
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-01/2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-01/3

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Municipalité de Saint-Urbain-Premier - Résolution - Remboursement des taxes municipales sur usage agricole

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la municipalité de Saint-Urbain-Premier relativement à un extrait du procès-verbal de leur séance du conseil tenue le 14 novembre 2016 ayant pour titre le remboursement des taxes municipales sur usage agricole - appui aux agriculteurs et à l'UPA.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2017-01/4

Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Sylvain LEMIEUX à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

QU'en l'absence du maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, monsieur Sylvain LEMIEUX soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Caroline PROVOST.

QU'en l'absence du maire, monsieur Sylvain LEMIEUX soit également autorisé à siéger au conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE ce conseil remercie madame Catherine LEFEBVRE, pour son dévouement comme mairesse suppléante pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2017-01/5

Adhésion annuelle - Québec Municipal

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de Québec Municipal au montant de 500,00 \$ (taxes exclues) pour l'année 2017;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/6

Adhésion annuelle - Fédération québécoise des Municipalités

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Fédération québécoise des Municipalités au montant de 2 428,32 \$ (taxes exclues) pour l'année 2017;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/7

Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec - Demande de commandite

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de commanditer le cahier de programmation du Club de patinage artistique les Jardins du Québec pour leur spectacle de fin de saison qui aura lieu les 22 et 23 avril 2017 au montant de 175,00 \$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/8

Société d'Histoire des XI - Demande d'aide financière

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil remette un don de 200,00 \$ à la Société d'Histoire des XI qui a pour mission de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire et le patrimoine de notre région pour le bénéfice des générations futures.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/9

Demande de clarification - Règlement sur le traitement des élus municipaux et remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT que les règles en matière de rémunération des élus peuvent être interprétées de plusieurs façons;

CONSIDÉRANT que les règles de remboursement de dépenses des élus peuvent également être interprétées de diverses façons;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) devrait avoir comme mission de travailler avec les élus municipaux et non de les blâmer sur la place publique, suite à la conclusion d'une enquête;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent être confrontées à des plaintes de citoyens;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* sont imprécises et portent à une interprétation des élus municipaux selon leur compréhension et qui agissent de bonne foi;

CONSIDÉRANT que les conclusions ou commentaires suite au traitement d'une plainte visant les élus peuvent se retrouver dans les médias et entacher leurs réputations ainsi que ceux du monde politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande au Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) de réviser la *Loi sur le traitement des élus municipaux* de manière à préciser les types de réunions donnant droit aux versements d'un jeton de présence et d'imposer aux municipalités des tarifs clairs et précis concernant le remboursement des dépenses de voyages (hôtel, repas, kilométrage, etc.);

QUE ce conseil demande à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de prendre en charge le suivi de ce dossier auprès du MAMOT;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Martin COITEUX, Ministre des Affaires Municipales, à la Fédération québécoise des Municipalités ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville;

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Adoption des comptes du mois de décembre 2016

Sujet remis à une séance ultérieure.

2017-01/10

Adoption du taux d'indexation salarial pour l'année 2017

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une augmentation de 1,5 % pour chaque échelon prévu à la grille salariale et ce, pour l'exercice financier 2017;

ADOPTÉE

2017-01/11

Adoption de la politique concernant le bulletin municipal

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la politique concernant le bulletin municipal, soit adoptée telle que rédigée.

POLITIQUE CONCERNANT LE BULLETIN MUNICIPAL

La municipalité de Saint-Michel offre l'opportunité aux organismes sans but lucratif sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air, d'informer la collectivité Micheloise concernant leurs activités, rencontres et réunions et ce, aux bénéfices des citoyens de Saint-Michel;

La Municipalité offre également aux groupes d'individus qui organisent des événements pour ramasser des fonds à des fins d'aide humanitaire, dont tous les profits seront distribués à une fondation reconnue, l'opportunité de publier leurs activités dans le bulletin municipal.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être en français, courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ ¼ page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la Municipalité, d'où la présente politique, à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus subséquemment à cette date seront refusés ou reportés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Dans la mesure du possible, le bulletin municipal est publié mensuellement.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La Municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non-conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
 - En format « Word »
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : info@mst-michel.ca

La présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2017-01/12

Autorisation de paiement du service de la dette

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement du service de la dette s'élevant à la somme de 1 020 909\$ pour l'année 2017, comme suit:

Projets financés	Paiement 2017 (capital et intérêts)
Tracteur - voirie	2 878\$
Caserne incendie	51 838\$
Égouts à l'ensemble de la population	23 066\$
Centre communautaire	89 919\$
Égouts - part des contribuables	318 651\$
Égouts - excédent coût (2e versement sur 10)	45 986\$
Égouts - part du provincial	444 749\$
TECQ 2010-2013	24 351\$
TECQ 2014-2018	19 472\$

QUE ce conseil affecte les sommes à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, selon le cas, suivant les certificats de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/13

Autorisation de paiement - quote-part 2017 - MRC Jardins-de-Napierville

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville, représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Michel pour l'année 2017 au montant de 142 673 \$, payable de la façon suivante:

47 557 \$ au plus tard le 15 janvier 2017;
47 558 \$ au plus tard le 15 avril 2017;
47 558 \$ au plus tard le 15 juillet 2017;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/14

Adoption - prévisions budgétaires 2017 - Transport adapté

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit le Regroupement des personnes handicapées - Région du Haut Richelieu inc., à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU que ces prévisions fixent à 10 390 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Michel pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 10 390 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Michel, et d'en autoriser le paiement;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/15

Embauche d'une éducatrice remplaçante - Les Chouettes

ATTENDU que les membres du conseil d'administration Les Chouettes suggèrent d'avoir une éducatrice sur appel pour remplacer les éducatrices permanentes en cas d'absence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du conseil d'administration Les Chouettes, autorise l'embauche de madame Annick MÉTHÉ, à titre d'éducatrice remplaçante, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 2 à sa date d'entrée en fonction, soit le 10 janvier 2017;

ADOPTÉE

2017-01/16

Autorisation de paiement - Groupe Ultima inc. - Assurances générales 2017

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture Groupe Ultima inc., pour les assurances générales 2017, au montant de 55 123 \$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/17

Autorisation de signature - servitude pour la construction d'un égout pluvial et d'un égout sanitaire - lots 3 990 557, 3 990 558, 3 990 563, 3 990 562, 3 992 598, 3 992 603 et 4 257 965 du cadastre du Québec

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel un acte de servitude pour la construction d'un égout pluvial et d'un égout sanitaire pour les lots 3 990 557, 3 990 558, 3 990 563, 3 990 562, 3 992 598, 3 992 603 et 4 257 965 cadastre du Québec;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois d'octobre à décembre 2016.

2017-01/18

Adhésion - Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel et le directeur adjoint du service de prévention des incendies de Saint-Michel à adhérer comme membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2017, au montant de 250,00 \$ (taxes exclues) par adhésion;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de décembre 2016.

2017-01/19

Adoption du règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de rues, soit adopté tel que rédigé:

RÈGLEMENT NO 2017-273 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 950 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 décembre 2016;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 950 000 \$ pour des travaux de voirie.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 950 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean-Guy HAMELIN
Maire

Daniel PRINCE, directeur général
et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2017-01/20

Acceptation - Offre de services professionnels - Tétra Tech / Construction d'un égout pluvial et travaux de réparation de chaussée sur diverses rues locales

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services présentée par Tétra Tech, datée du 9 janvier 2017, pour préparer des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial et la réparation de chaussée pour les rues suivantes, au montant forfaitaire de 20 026,88 \$ (taxes exclues) et un taux horaire de 90\$ pour assistance en surveillance bureau à l'inspecteur municipal pendant la réalisation des travaux, à savoir :

- Réjean;
- Stéphane;
- Daigneault;
- Rolland;
- Sylvain;
- Trudeau;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de décembre 2016.

2017-01/21

Adhésion et congrès annuels de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal et l'inspecteur municipal adjoint à adhérer comme membre de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2017, au montant de total de 575,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise également l'inspecteur municipal à s'inscrire au congrès de la COMBEQ qui doit avoir lieu à Québec du 4 au 6 mai 2017, au montant de 590,00 \$ (taxes exclues).

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/22

Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme 2017

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes comme membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, du 1er janvier au 31 décembre 2017;

- Jean-Claude SOREL;
- Clovis RAYMOND;
- Michel MARTIN;
- Jean FRÉCHETTE

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une allocation fixe de 25,00 \$ l'heure aux membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un minimum de 2 heures par rencontre.

ADOPTÉE

2017-01/23

Adoption du règlement résiduel numéro 2016-185-39-1 modifiant le règlement sur le zonage

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande à l'effet de revoir les usages autorisés à l'intérieur de la zone CR-6, en ajoutant : Garderie ou école spécialisée et Multifamilial (maximum quatre logements);

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, madame Catherine LEFEBVRE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 6 décembre 2016 conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné, une demande valide a été reçue dans le délai requis par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, demandant à ce que la disposition contenue à l'article A) i) du second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que dans le cas où une demande valide a été reçue en nombre suffisant, le conseil municipal doit alors adopter un règlement résiduel ne contenant pas la disposition susceptible d'approbation référendaire de même qu'un règlement distinct contenant telle disposition;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement résiduel numéro 2016-185-39-1 modifiant le règlement 185 sur le zonage est adopté et est décrété par ce qui suit:

1. La grille des spécifications de la zone CR-6 est modifiée par l'ajout, à titre d'usage autorisé, de l'usage suivant: Multifamilial (maximum quatre logements);
2. La nouvelle grille des spécifications de la zone CR-6 est en annexe au présent règlement;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-01/24

Adoption du règlement distinct numéro 2016-185-39-2 modifiant le règlement sur le zonage

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande à l'effet de revoir les usages autorisés à l'intérieur de la zone CR-6, en ajoutant : Garderie ou école spécialisée et Multifamilial (maximum quatre logements);

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, madame Catherine LEFEBVRE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 6 décembre 2016 conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné, une demande valide a été reçue dans le délai requis par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, demandant à ce que la disposition contenue à l'article A) i) du second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que dans le cas où une demande valide a été reçue en nombre suffisant, le conseil municipal doit alors adopter un règlement résiduel ne contenant pas la disposition susceptible d'approbation référendaire de même qu'un règlement distinct contenant telle disposition;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement distinct numéro 2016-185-39-2 modifiant le règlement 185 sur le zonage est adopté et est décrété par ce qui suit:

1. La grille des spécifications de la zone CR-6 est modifiée par l'ajout, à titre d'usage autorisé, de l'usage suivant: Garderie ou école spécialisée;
2. La nouvelle grille des spécifications de la zone CR-6 est en annexe au présent règlement;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-01/25

Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-185-40 modifiant le règlement sur le zonage

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande à l'effet de revoir les usages autorisés à l'intérieur de la zone P-2, en ajoutant : Commerce en détail (établissement de vente au détail) et Entrepreneur en construction (rénovation, construction);

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, monsieur Sylvain LEMIEUX lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 9 janvier 2017 conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le deuxième projet du règlement numéro 2016-185-40 modifiant le règlement 185 sur le zonage est adopté et est décrété par ce qui suit:

1. La grille des spécifications de la zone P-2 est modifiée par l'ajout, à titre d'usage autorisé, des usages suivants:
 - Commerce de détail (établissement de vente au détail);
 - Entrepreneur en construction (rénovation, construction);
2. La nouvelle grille des spécifications de la zone P-2 est en annexe au présent règlement;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-01/26

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-01/27

Demande de permis de lotissement - 1653, rue Chanteclair (dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2016-12-0041) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#L2016-12-016) relativement au lot 3 990 963 cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande de lotissement vise le remplacement du lot 3 990 963 par deux nouveaux lots;

ATTENDU que l'un des lots aura une largeur de 22,22 mètres, une profondeur de 45,99 mètres et une superficie de 1021,9 mètres carrés alors qu'en vertu de l'article 17, tableau 1, lot partiellement desservi du règlement de lotissement 186, la largeur minimale doit être de 22,5 mètres, la profondeur minimale doit être de 30 mètres et la superficie minimale doit être de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2016-12-0041) et autorise l'émission du permis de lotissement (#L2016-12-016);

ADOPTÉE

2017-01/28

Demande d'appui - CPTAQ - Lots 3 992 889 et 3 993 335 du cadastre du Québec

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 992 177 cadastre du Québec désire acquérir une partie du lot 3 992 889 et une partie du lot 3 993 335 du cadastre du Québec de sa voisine;

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 992 177 cadastre du Québec s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole pour obtenir l'autorisation d'aliéner, lotir et vendre une partie des lots 3 992 889 et 3 993 335 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 992 177 cadastre du Québec est producteur agricole, membre de l'UPA et il est producteur d'appâts et de fumier de vers;

ATTENDU qu'il n'est pas possible pour le propriétaire du lot 3 992 177 cadastre du Québec d'agrandir les bâtiments actuels compte tenu de la réglementation municipale et des superficies de terrain disponible;

ATTENDU que le propriétaire des lots 3 992 889 et 3 993 335 du cadastre du Québec est consentant de vendre les parties des lots visés par cette demande;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale applicable;

ATTENDU que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera nullement affecté;

ATTENDU qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ne sera nullement affectée par l'autorisation recherchée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

QUE ce conseil appuie la demande adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

QUE ce conseil recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser, d'aliéner, lotir et vendre une partie des lots 3 992 889 et 3 993 335 du cadastre du Québec;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2017-01/29

Adhésion - Association des camps du Québec

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à adhérer comme membre de l'Association des camps du Québec pour l'année 2017, au montant de 125,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-01/30

Adhésion - Association québécoise du loisir municipal

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à adhérer comme membre de l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2017, au montant de 316,55 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Conseiller d'un jour avec les étudiants de l'école primaire - 24 janvier 2017 à 18h45
- Plaisirs d'hiver - le 28 janvier 2017 de 13h à 16h au Centre communautaire/ Patinage extérieur, musique, animation, chocolat chaud et plus encore

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-01/31

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h25, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin

Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince

Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier